

## FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Garage A. VILA

Site inspecté : La Roche d'Anthéron

Date de l'inspection :

09/11/07

## Constat de l'inspecteur :

Exploitation sans autorisation d'un stockage de déchets de métaux et de carcasses de véhicules hors d'usage -

( Rubrique 286 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : article L. 512-1 du Code de l'environnement  
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Propriétaire exploitant du garage

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Je vais sous quinze jours faire retirer de mon terrain les épaves automobiles qui se trouvent afin d'être en conformité avec la loi en vigueur :

Je vous fais parvenir une photo de mon terrain après opération.

EXPLOITANT

DRIRE

16/01/2007

M. VILA A. VILA

## Suites susceptibles d'être données

Proposition de mise en demeure Oui  Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non

Commentaires :

La grande majorité des carcasses de véhicules hors d'usage ont été évacuées. Finir d'évacuer (début janvier 2008) des véhicules hors d'usage restant et les divers déchets de métaux -

L'inspection le : 19/12/2007

Fiche soldée Oui  Non 

le :

DRIRE